

Le Petit Saint-Quentinois



Numéro 21
janvier 2020

Sommaire :

- Editorial de Frédéric PERLETTI
- En bref ...
- Conseil Municipal
- Bibliothèque municipale
- Le Quizz
- Comité des fêtes
- Le Noël des enfants
- Les vœux de la municipalité
- Un site Internet pour Saint-Quentin
- Communauté des Communes des Basides en Haut Agenais Périgord
- Le courrier des lecteurs
- Informations Locales Diverses

EDITORIAL

Voilà déjà le mois de janvier passé ! Quoiqu'à observer à travers nos fenêtres, on peut se demander si nous sommes vraiment bien en hiver !

Quoiqu'il en soit, il aura fallu attendre cette année 2020 pour voir démarrer les travaux de sécurisation du mur du cimetière et de sa mise en accessibilité. En effet, les travaux de terrassement et d'installation du système de renforcement sont en cours. Non sans désagrément, pu l'observer si vous vous êtes rendus sur place... Suivra la mise en place de la rampe d'accès au portail Est, qui permettra l'accès au cimetière, mais aussi à l'église pour les

personnes à mobilité réduite. Ce sera fort appréciable lors d'offices ou de manifestations culturelles à venir.

Vous aurez peut-être déjà pris le temps d'aller consulter notre tout nouveau site Internet. Son adresse est mentionnée en dernière page, dans l'article « informations locales diverses ». Il est en construction. Nous l'étofferons au fil de l'eau. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour le compléter.

Un autre projet lui aussi attendu : le déploiement de la fibre optique. Les travaux d'infrastructure ont démarré dans les communes voisines. Ils arrivent maintenant à Saint-

Quentin : vous pourrez voir les engins d'enfouissement évoluer sur la route départementale RD250 nous reliant à Saint-Dizier. Mais tout le réseau ne sera pas enfouis. Sur le réseau routier secondaire, le réseau fibre utilisera les poteaux téléphoniques qui bénéficieront alors d'une remise à niveau.

Il est temps maintenant de vous laisser découvrir votre bulletin local. L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture !

Frédéric PERLETTI

Rédaction : Conseil Municipal de
St Quentin du Dropt
Distribution : par nos soins

EN BREF ...

Août 19 : Mise en place sur le territoire de la commune des panneaux de nom de voies pour l'adressage numérique normalisé. Travaux de voirie sur les voies communales « Chemin de Landesque » et « Chemin de Capdeville ». **Novembre 19** : le 11; commémoration de l'Armistice de 1918 au monument aux Morts (photo ci-contre). **Décembre 19** : Mise en ligne du site Internet de Saint-Quentin-du-Dropt (voir article en page 7). Le 2, installation des illuminations de Noël dans le village jusqu'à mi-janvier. Le 22, spectacle de Noël pour les enfants de la commune à la salle municipale (voir article page 7). Le 23, début des travaux de sécurisation du mur d'enceinte et mise en accessibilité du cimetière (photo ci contre). **Janvier 19** : le 12, vœux de l'équipe municipale (voir article en page 7). Début des travaux d'installation de la fibre optique sur la commune sur RD250/Route du Dropt.



Commémoration de l'Armistice



Travaux de sécurisation cimetière



La salle du Conseil

° Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et font l'objet d'une publication préalable réglementaire en Mairie

° Les informations ci-contre ne représentent que les délibérations principales du Conseil Municipal, pour plus de précisions, s'adresser à la Mairie aux horaires d'ouverture.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2019 :

- Travaux de sécurisation du mur et mise en accessibilité du cimetière : choix du prestataire SPS (Sécurité et Protection Santé). Le cabinet Bureau Véritaas d'Estillac est retenu.
- FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales) : décision de reverser 30% à la communauté des communes (100% avant 2018) selon 3 critères : population, revenu/habitant, potentiel fiscal (sources INSEE).
- ADMR : accord pour participer au financement de l'achat d'un véhicule pour le transport de repas pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Castillonès : accord pour le versement d'une subvention proportionnelle au nombre d'habitants.

Séance du 21 octobre 2019 :

- Approbation sur rapport sur la qualité de l'eau transmis par EAU47.
- Travaux de sécurisation du mur et mise en accessibilité du cimetière : accord pour la constitution d'un dossier de demande pour le reversement d'une partie du produit des amendes de police, une partie des travaux y étant éligibles.
- Cession/Echange de chemins ruraux : initialisation de la procédure pour la cession de 2 chemins ruraux non utilisés et l'échange d'un autre dont le tracé a disparu.
- Adoption d'une motion relative à l'organisation future des services de Finances Publiques, portant sur la disparition des perceptions de proximité et la création de MSP (Maison de Services Publics).
- Renouvellement de la convention liant la commune au SPA (Service XXXXXXXXXXXX) de la cantine scolaire de l'école primaire de Castillonès pour le financement des repas, pour une durée de 3 ans.
- Adoption d'une convention de mise à disposition de la Communauté des Communes d'une portion de domaine public communal pour la mise en place d'un point d'apport volontaire et de tri sélectif par celle-ci, pour une durée de 10 ans.
- Approbation du changement des statuts du SIVU du chenil de Caubeyres (délégués par secteurs et non plus par communes).

Séance du 2 décembre 2019 :

- Accord pour le versement d'une indemnité de conseil et de budget au Receveur de la DGFIP M Ravel.
- Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion 47 pour la formation, le conseil, la veille réglementaire, le suivi des dossiers.
- Autorisation pour initier un dossier de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant le réaménagement et la mise en accessibilité de la bibliothèque municipale.
- Validation du versement de frais de scolarités pour un enfant de la commune à l'école de Lougratte.
- Travaux de sécurisation du mur et mise en accessibilité du cimetière : Lot 3 : serrurerie, après présentation de la consultation faite par la Maîtrise d'Œuvre, le lot est attribué à l'entreprise DUBOUILH de xxxxxxx (xxxxx)
- Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées) concernant la création puis la participation à un fonds de concours pour certains équipements et clubs sportifs du territoire de la Communauté des Communes.
- Accord pour le renouvellement et la mise à jour du PCS (Plan Communal de sauvegarde) qui recense et organise les moyens d'intervention et de premiers secours sur la commune.



La cour de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du 21 janvier 2020 :

- Présentation de la nouvelle version du PCS (Plan communal de Sauvegarde) qui sera déclaré en Préfecture.
- Approbation du changement des statuts de AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique) : passage de syndicat mixte fermé à syndicat mixte ouvert
- Adoption d'une motion relative au démarchage téléphonique abusif et sur le harcèlement suscité par ces pratiques, notamment les plus vulnérables.
- Renouvellement de l'adhésion à CONSIL47, organisme de conseil juridique pour les collectivités territoriales.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'EQUATION AFRICAINE de YASMINA KHADRA

L'auteur : Yasmina Khadra est né dans le Sahara algérien, ses livres sont traduits dans une cinquantaine de pays. Certains de ses livres ont été adaptés au cinéma. C'est le cas pour «Les hirondelles de Kaboul» et «Ce que le jour doit à la nuit». L'EQUATION AFRICAINE, c'est un roman à plusieurs facettes : amour, amitiés, deuil, suspense, violence, racisme ... Une mission humanitaire qui tourne mal, un piratage, captivité, désert ...

EXTRAITS :

« Non, je ne trompais pas Jessica...Je n'avais aucune raison de chercher ailleurs ce que j'avais à portée de main. Deux semaines à glisser sur les flots rassérénés. Une seule fois, une tempête s'est inspirée de la brise du midi pour entrer en transe...

Je suis médecin pas sorcier. Dans mon métier, il ne s'agit pas d'entrer en transe ou de convoquer l'esprit des ancêtres pour chasser le mal. Votre homme a besoin de médicaments non d'une séance de vaudou.

La plus grande des solitudes, on la contracte face à un peloton d'exécution.

Les réfugiés n'ont pas besoin que de soins et de nourriture. Ils veulent recouvrer leur dignité aussi.

Vis chaque matin comme s'il était le premier

Et laisse au passé ses remords et ses méfaits

Vis chaque jour comme s'il était le dernier

Car nul ne sait de quoi demain sera fait. »

Je vous en souhaite belle lecture, et bonne réflexion sur l'Homme, qui face à certaines situations, est capable du meilleur comme du pire.

Maryse



Yasmina KHADRA



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (suite)

UN PAYSAN A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lors de notre rétrospective sur l'école en 2015, notre commune a accueilli Marcel Garrouste à l'occasion de la sortie de son livre « Modes de Vie et Traditions Populaires en Quercy et en Agenais » (disponible à la Bibliothèque de Saint Quentin).

Son dernier ouvrage : «Un Paysan à l'Assemblée Nationale» (PH&P Editions 2018), raconte la vie de ce petit paysan né le 22 avril 1922 à Trémons. Avec érudition et la nostalgie d'une époque révolue, il se plonge dans ses souvenirs. Sous sa plume alerte, le monde d'hier se remet à vivre.

L'enfant de 11 ans qui quitte l'école pour devenir paysan sur l'exploitation familiale n'imaginait pas ce que la vie allait lui apporter. Paysan et fier d'être paysan, Marcel Garrouste raconte la vie rude de ces hommes et de ces femmes de nos campagnes. Il se remémore les traditions, les métiers d'autrefois et tant d'autres choses. Avec pudeur, il parle de sa femme, institutrice, et de ses filles.

Au lendemain de la guerre, il s'implique totalement dans la vie locale, chose qu'il ne va pas cesser de faire durant les années qui vont suivre. Toute la vie politique lot-et-garonnaise défile au gré des pages. Marcel Garrouste n'a brûlé aucune étape : conseiller municipal, maire de Penne, conseiller général. Homme du peuple au service du peuple, il engage Penne dans une campagne inédite de rénovation et d'innovation qui va transformer radicalement le visage de la petite ville médiévale.

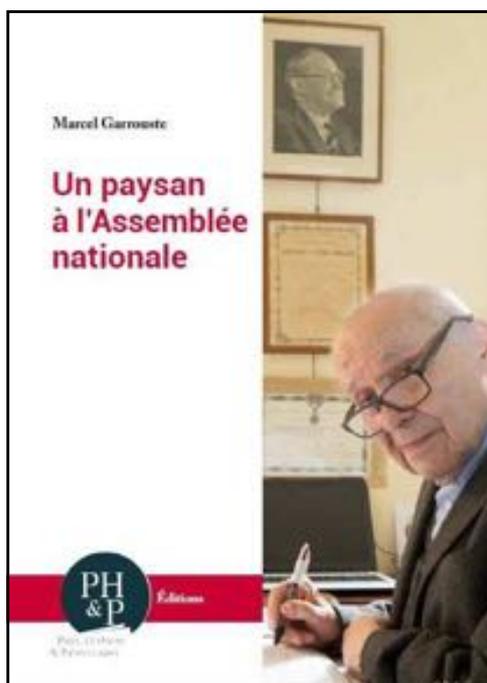
En 1978, le paysan devient député. Il enchaîne les missions nationales et à l'international. L'homme timide rencontre toutes les personnalités politiques de l'époque, en passant par Léon Blum ou François Mitterrand. Il est au cœur de l'institution qui fait la France où il apporte son concours et son bon sens. En 1993, il se retire de la vie parlementaire.

Mais ce n'est pas pour autant la retraite. Il reprend ses études et obtient un Doctorat en droit. L'écriture le tente : 8 ouvrages vont suivre, 10 articles dans la Revue de l'Agenais, 20 conférences. Défenseur acharné de l'occitan, il prend plaisir à se plonger dans cette langue de terroir qui a bercé son enfance et sa jeunesse.

«Un paysan à l'Assemblée nationale» n'est pas seulement les mémoires d'un homme d'exception qui a marqué son territoire et son époque. C'est aussi et surtout le chant d'amour d'un paysan pour son terroir, pour son département et pour la France.

«Un paysan à l'Assemblée nationale» est un livre humain, généreux et honnête. En le lisant, vous allez découvrir la réalité d'un parcours hors normes. Celui que seules l'école et la République peuvent offrir.

Marcel Garrouste, « Un paysan à l'Assemblée Nationale », disponible à la Bibliothèque de Saint Quentin.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (suite)

QUELQUES DATES À RETENIR DANS VOS AGENDAS !

L'équipe de la bibliothèque vous propose plusieurs rendez-vous :

le **samedi 25 avril** à la salle municipale,

LE BAL TRAD' !

à partir de 16h, initiation gratuite aux danses traditionnelles occitanes (polka, mazurka, valse, scottish, rondeau, bourrée, etc...),

à 19h, auberge partagée (apportez votre spécialité maison... et vos couverts !)

à 20h30, bal trad' avec "les Voisins", entrée 5€, gratuit pour les mineurs.



Le samedi 21 novembre, de ses voyages au Burkina Faso, Maryse a rapporté de nombreuses photographies qu'elle nous présentera sous la forme d'un diaporama commenté.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir l'artisanat burkinabé et de déguster des productions locales.

Des détails de cette manifestation très prochainement...

Les membres de l'équipe : Mme Mireille Arnould, Mme Maryse Baudrier-Guillout, Mme Florence Borderie, M Gilbert Clausel, Mme Edith Labonne, Mme Laurence Moulinier, M Laurent POUGET.



Quel est ce cours d'eau ?
Où cours t'il ?
Sur notre commune bien-sûr !

LE QUIZZ



Réponse au quizz du Petit Saint-Quentinois n° 20 :
Il s'agissait des berges du lac de Laqueille. Ce lac poissonneux sert de retenue pour l'irrigation et est bordé de parcelles boisées. C'est un lac privé, sa contenance est 120000m³ et sa hauteur de barrage est de 6,8 mètres. Ce barrage ne relève plus d'une classification vis-à-vis du code de l'environnement.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de st Quentin tient à vous remercier de votre participation à ses manifestations pour 2019.

Un petit rappel de nos activités : en janvier une soirée gratuite galette et jeux pour débiter l'année, en avril une soirée Auvergnate avec sa « truffade ». La journée marche en Mai a rassemblé beaucoup de participants cette saison, et en juin soirée entrecôte. En juillet, le bourg s'est cru au bord de la mer grâce au parfum subtil de la grillade des sardines. En septembre, soirée Belge : moules-frites à l'honneur ! Octobre : changement de pays soirée couscous et enfin, en novembre une garbure pour préparer l'arrivée de l'hiver ...



La truffade



Le couscous

Comme vous avez été informés par courrier, nous avons ce 17 janvier organisé notre Assemblée générale : quelques petits changements dans le conseil d'administration et du bureau.

Une ébauche du calendrier a été programmée, vous le recevrez très prochainement.

Le samedi 18 nous avons commencé par la soirée galettes et jeux. Cette année nous avons eu à notre grande surprise beaucoup de jeunes qui ont joué au jeu du « loup garou ».

A quoi sert le comité des fêtes de St Quentin du Dropt ?

Tout simplement permettre au cours de nos soirées ou journées, le rassemblement de nos concitoyens, mais aussi vous distraire et peut-être vous faire oublier vos soucis quotidiens.

Comment finançons-nous tout cela ?

Nous demandons une participation lors des activités pour les frais de fonctionnement.

Nous remercions d'ailleurs vivement tous ceux qu'il convient d'appeler « les habitués » (ils se reconnaîtront.. !!). Nous apprécions leur fidélité. Nous regrettons par contre certains résidents de notre commune que nous ne voyons jamais et pensons qu'il est dommage pour eux de ne pas se joindre à nous. Nous savons que le fait d'assister régulièrement à nos petites festivités risque de devenir contraignant, mais de temps à autre, ne serait-il pas possible de venir nous rejoindre pour faire plus ample connaissance ?

L'ambiance qui règne dans nos soirées est en général très bonne, conviviale et amicale, nous aimons à penser que chacun s'y amuse. Parce que ces animations semblent indispensables dans nos petites communes pour conserver une allure bien vivante, nous continuerons à faire des efforts pour rassembler toujours plus de monde.

Quoiqu'il en soit, c'est grâce à vous que nous existons aujourd'hui, et pour cela nous vous en sommes reconnaissants, et espérons pouvoir, cette année encore, vous divertir comme il se doit !

Les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2020 !

Les membres du bureau : Président : M Dominique Fauchier, Vice-présidente : Mme Evelyne Bordas, Secrétaire : Mme Martine Fauchier, Vice-secrétaire : Mme Nicole Laparre, Trésorier : M Guillaume Houry, Vice-trésorier : M Emmanuel Prévot.



La marche du mois de mai, avec la pause sur les bords du lac de la Nette



LE NOEL DES ENFANTS

Le 22 décembre, un clown drolatique aux mille et une facettes a captivé l'attention des petits et des grands et les a conduits dans un univers peuplé d'histoires extraordinaires. Un spectacle loufoque donc, auquel ont été conviés les habitants de Saint-Quentin. On raconte même que certains ont participé sur scène et que le Père-Noël est arrivé discrètement pour régaler les enfants de cadeaux ... Pour finir, un goûter et quelques friandises ont ravi tous les palais !



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Le dimanche 12 janvier dernier, l'équipe municipale présentait ses vœux à la population venue nombreuse partager ce traditionnel moment de convivialité. C'est un rendez-vous privilégié où M le maire, accompagné de son équipe s'adresse à l'ensemble des saint-quentinoises et saint-quentinois, en revenant sur les réalisations et les projets de l'année écoulée. C'est l'occasion également de rencontrer d'autres élus de proximité, comme madame la présidente de la communauté des communes ou madame la conseillère départementale du canton de Val du Dropt dont nous dépendons.

C'est aussi un moment de partage et d'échange sur l'actualité, mais surtout sur le quotidien de chacune et de chacun autour du verre de l'amitié. Un moment important donc, qu'il faut pérenniser !



NOTRE COMMUNE EST SUR INTERNET !

Depuis quelques semaines, il est possible de retrouver sur

www.saintquentindudropt.fr

des informations sur notre Village !

Le site est encore en construction mais il se propose de présenter notre histoire, la municipalité, les associations, les événements à venir... Dites-nous ce que vous en pensez !

La très belle photographie du bourg qui illustre la première page a été prise en 2015, en hélicoptère, par notre photographe Gilbert Clausel.

UN SITE INTERNET POUR SAINT-QUENTIN-DU-DROPT



COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD

Séance 27 Juin à St Eutrope de Born :

1) Bilan des ateliers « Eco » et DM au BP 2019 incluant les actions 2019 à financer :

- Actions à court terme « structurantes » :
 - . Acquisition des ZAE de Monflanquin(Piquemil et Lidon2)
 - . ZAE de Cancon et de Castillonnès
 - . Déploiement de la fibre optique
 - . Partenariat avec la BGE (Boutique de Gestion des Entreprises)
- DM N° 1 sur budget annexe ZA de la CCBHAP
- DM N° 1 sur budget principal

2) FPIC 2019 (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le conseil communautaire valide la répartition dite « dérogatoire » qui attribue 30% de la part communale du FPIC 2019 à la CCBHAP .

3) Déchets ménagers : Signature de la convention et ses avenants avec ECO DDS (déchets dangereux). Autorisation de s'associer à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDMA) défini par l'ADEME.. Appel à projet afin de bénéficier des crédits pour financer l'achat des colonnes et cuves de collecte.

4) Enfance et jeunesse : Autorisation de signer avec la CAF une convention territoriale globale afin de bénéficier de fonds supplémentaires. Validation de la révision tarifaire ALSH « Ado » (frais de repas).

5) Lecture publique : Sollicitation d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre d'une convention avec la DRAC.

6) Réseau de chaleur de Castillonnès : Validation de la signature de conventions pour la bonne mise en oeuvre du réseau de chaleur sur la commune et de prévoir le raccordement de la crèche.

7) MSP Villeréal : acquisition de terrain, acceptation de la vente d'une parcelle pour un euro à la CCBHAP.

8) Versements divers : amicale des sapeurs-pompiers volontaires : 21 840 euros (effectif : 91)

Association sportive Cahuzac Castillonnès Lalandusse pour la formation : 1 000 euros.

Association «intercos rurales47» : 0,25euros/habitant soit 4386 euros en 2019 .

9) Motion «Lac de Caussade » : validation de cette proposition par 47 voix pour et 5 abstentions.

10) Points complémentaires :

Conservation de 61 délégués communautaires au sein du conseil communautaire.

Validation du projet de contrat de dynamisation et de cohésion entre les EPCI regroupés au sein du Pays de la vallée du Lot et des Bastides et la Région Nouvelle Aquitaine.

Approbation du plan de financement de la maison de santé pluriprofessionnelle de Villeréal pour un montant de 625 827 euros HT .

Séance du 27 Octobre à St Eutrope de Born :

1) CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) « Sport » : présentation du financement de l'enveloppe (« cagnotte ») pour l'aide à la formation, l'investissement et le fonctionnement de clubs pratiquant 6 sports (foot, handball, basket, rugby, judo, tennis). Le conseil communautaire valide la révision libre des attributions de compensation afin que les communes délibèrent sur cette proposition.

2) Indemnités 2019 du trésorier communautaire : Le CC accorde cette indemnité pour assurer des prestations de conseil et d'assistance.

3) DM n° 3 sur budget annexe déchets.

4) DM n° 3 Budget annexe service voirie.

5) Modification du tableau des effectifs : le CC décide de créer les postes suivants ; service voirie: 2 postes, service environnement: 2 postes, service administratif: 1 poste.

6) Lecture publique : validation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le CD 47et la CCBHAP.

7) Valorizon : validation de la convention dans le cadre du CODEC (contrat d'objectifs déchets économie circulaire et le soutien de l'ADEME.

TEPOS (territoire à énergie positive) : validation du projet de convention quadripartite entre le SDEE 47 et les 3 EPCI pour la mise en oeuvre de contrats de développement territorial des énergies renouvelables.

8) A l'unanimité, le CC décide d'approuver la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le bâtiment de la salle des sports intercommunale située à Cahuzac.

Séance du 28 Novembre à Villeréal :

1) Environnement : suppression de la TEOM et Adoption de la grille tarifaire de la redevance incitative : le CC valide à l'unanimité la proposition de règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative.

2) Environnement : Le CC délègue à la présidente le pouvoir de vendre tous biens mobiliers du budget déchets.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD (suite)

- 3) Voirie : acquisition de 2 tracteurs et 2 épareuses à la CC de Fumel pour la somme de 50 000 euros.
- 4) Maison de santé de Castillonnès : validation d'un plan de financement pour un projet estimé à 550 000 euros.
- 5) Le CC valide la convention partenariat « retraites CNRACL » proposée par le CDG 47.
- 6) RH: Modification du tableau des emplois : création de 3 postes mais 2,5 ETP (Equivalents Temps Plein) sont déjà financés afin de maintenir des agents compétents.
- 7) Zone d'activité du Caillou à Villeréal : dépôt d'un nouveau permis d'aménager pour 2 lots.
- 8) TEPOS : validation d'une convention de partenariat avec la chambre des métiers et d'artisanat 47.
- 9) Rémunération et récupération des heures supplémentaires en ALSH et ALP : le CC valide la proposition de prévoir un système de compensation sous forme de récupération et/ou de rémunération des heures supplémentaires des animateurs.
- 10) Motions : le CC décide à l'unanimité de soutenir les positions portées par « la charte de bon voisinage » pour la chambre d'agriculture et le pacte de bon voisinage « pour la FDSEA.

Communiqué de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord SERVICE ENVIRONNEMENT

Le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais-Périgord passe en facturation pour les déchets (redevance incitative).

Pour tous les particuliers en résidence principale et les professionnels (hors bacs pucés) l'abonnement est de 164,45€ TTC par an et par foyer, comprenant 26 dépôts de 50 L de déchets non recyclables (8 pour les gîtes et résidences secondaires, soit 130,79 €), ou 44 dépôts dans les colonnes aériennes dont le tambour permet de déposer maximum 30l. Chaque dépôt supplémentaire est facturé 1,87 € (ou 1.21€ pour 30l).

- Si le tambour est bloqué : n'hésitez pas à badger plusieurs fois, le dépôt n'est enregistré que lorsque le tambour est complètement ouvert puis refermé.
- Si un sac coince l'ouverture du tambour, refermez-le, signalez-le au service, le dépôt ne sera pas enregistré.
- Si vous n'utilisez pas votre badge, que vous déposez les poubelles à côté, dans les contenants pour le tri ou sur les territoires voisins, vous serez tout de même redevables de l'abonnement avec les 26 dépôts.

Infos pratiques :

A chaque changement de situation, (déménagement, emménagement, coordonnées...) **merci de contacter le service environnement** de la Communauté de Communes au 05 53 49 52 91 ou 05 53 49 52 95 !

- **Si vous déménagez sur le secteur de la Communauté de communes**, vous devez appeler pour faire le changement d'adresse, vous pourrez conserver vos badges.
- **Si vous déménagez hors du secteur de la Communauté de communes**, vous devez appeler pour clôturer votre compte et remettre vos badges qui seront désactivés.
- **Si vous emménagez**, vous devez vous faire connaître auprès du service pour obtenir les badges et des informations sur le fonctionnement du service.

En aucun cas les badges ne doivent être laissés au futur locataire ou propriétaire.

Les consignes de TRI

Les colonnes de TRI ne nécessitent pas l'utilisation du badge.

Les emballages recyclables, les emballages en verre et les papiers-cartonnettes (fibreuse) doivent être déposés en **vrac, vidés, aplatis et/ou écrasés** dans les colonnes de tri sélectif.

N'oubliez pas, depuis le 1^{er} janvier 2019 tous les emballages en plastique vont dans les colonnes jaunes.

Quant aux déchets encombrants et dangereux, ils doivent être déposés en déchèterie.

En 2020, le service environnement va mettre en place des ateliers autour de différents thèmes : le gaspillage alimentaire, le jardinage (paillage, broyats, compostage), fabrication de produits d'entretien ou de soins, réparation, réutilisation ...

**N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés,
nous sommes aussi preneur d'idées pour compléter ces ateliers.**

LE COURRIER DES LECTEURS

LES METIERS D'AUTREFOIS

Le chiffonnier, l'éboueur

Une récupération nécessaire ! A la campagne, autrefois, le recyclage est facile : les produits n'ont ni emballage, ni plastique. Les épluchures nourrissent les animaux ou alimentent le fumier qui sert d'engrais. Les peaux partent à la tannerie, le fer encore rare trouve toujours une réutilisation, le reste sert de combustible.

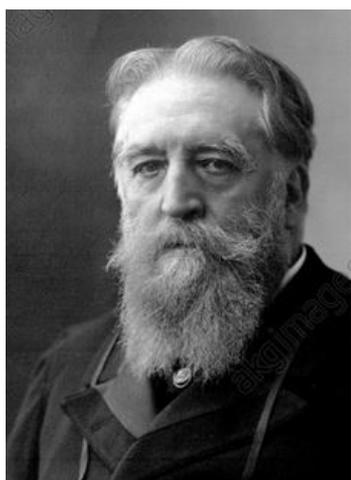
Mais si les villes du moyen-âge abritent encore animaux et jardins, l'élimination des ordures d'une population entassée devient vite impossible. Pas de fosses d'aisance ni égouts avant le XIV^{ème} siècle, voire le XV^{ème}. Chacun jette ses immondices dans la rue ou dans la rivière, d'où des problèmes sanitaires considérables.

Les premiers chiffonniers : il n'existe pas de service public de ramassage d'ordures avant la III^{ème} République. Auparavant, des ramasseurs ambulants s'en chargent, nomades bien misérables vivant de la récupération des déchets et de leur revente. Des chiffonniers récupèrent les textiles et le papier pour les papetiers, les peaux et les cuirs pour les chapeliers ou les tanneurs, les plumes et même les os ! Des ferrailleurs s'occupent des métaux. Des boueux ramassent les déchets organiques pour les revendre comme engrais (crottes et bouses) ou comme tanin (urine). Des métiers indispensables, mais bien mal considérés, et pas toujours choisis : on s'y résout quand on tombe dans la misère.

Une organisation se met en place : en 1879 sont créés les premiers bureaux d'hygiène. En 1884, le préfet Eugène Poubelle impose le ramassage des ordures à Paris dans « un récipient en bois garni à l'intérieur de fer blanc » que chacun doit poser devant chez lui : c'est la naissance de ce qu'on va appeler des « poubelles » ! Ce fameux préfet est aussi le premier à préconiser le tri des déchets entre matières dégradables, papiers et chiffons, verre, faïence ...



Chiffonnier parisien vers 1899



Eugène Poubelle (1831-1907)

Enfin, une loi de 1902 oblige les maires à garantir la santé publique, et l'élimination des déchets en fait partie. Imposant une taxe spécifique, les plus grandes villes se dotent de services de collecte des ordures ménagères. Des « boueux » ramassent alors dans un tombereau les boues et gadoues revendues comme engrais, et jettent les autres déchets dans des décharges extérieures. Les premières usines de broyage et d'incinération apparaissent, où brûle tout ce qui n'est pas recyclable. Le traitement industriel des déchets et le ramassage systématique des ordures ménagères ne sont mis en place que dans les années 1950, ainsi que le statut moderne d'éboueur.

Les chiffonniers disparaissent petit à petit. Les ferrailleurs se maintiennent grâce à l'essor de l'automobile... et des carcasses métalliques qui en résultent. Les brocanteurs, plus nobles, se chargent des vide-greniers...

Stéphanie BOUCHILLOU

LE COURRIER DES LECTEURS (suite)

PROPOS SUR LES ARBRES

Passage choisis d'un ouvrage écrit par Christophe Drénou, docteur ès Sciences, intitulé : « Face aux arbres » ARBRES ET HOMMES , FACE A FACE. L'ambition de ce livre est de nous aider à observer et à respecter les arbres.

« Les arbres sont la sagesse face à la folie, la durée face à l'éphémère. L'homme est pressé et ne sait plus attendre. Il s'obstine à planter de grands arbres dans des espaces aériens et souterrains étriqués, alors que le bon sens serait de planter petit dans de grands espaces. Décider de cohabiter avec les arbres, c'est s'engager à respecter leur identité biologique. C'est se soucier d'évaluer le niveau de contrainte où la vie des arbres n'est plus compatible avec la société des hommes. Nous ne pouvons pas apparenter l'arbre à un élément inerte de notre décor. L'arbre demeure une manifestation troublante de la vie sur terre : beauté, perfection du fonctionnement et éloge de la différence. La silhouette d'un arbre est un enregistrement vivant, comme le visage d'un homme, des évènements de sa vie. Parce qu'il est difficile de trouver deux destins identiques, on peut difficilement espérer trouver deux silhouettes d'arbres identiques. Et il y a tant d'arbres à découvrir ».

C'est dans cette continuité que nous proposons à tous les Saint-Quentinois et Saint-Quentinoises **d'observer** et **d'identifier** les arbres remarquables de notre territoire communal.

Nous proposons, sous forme de concours, ce repérage des **arbres remarquables présents sur vos terrains** et qui vous appartiennent mais qui sont aussi en quelque sorte des « biens communs » si vous souhaitez les faire partager.

Fort d'une description sommaire : situation précise sur la commune, espèce, âge probable et diamètre du tronc mesuré à une hauteur d'un mètre, un jury d'experts locaux attribueront un classement et décerneront des prix aux lauréats.

Cette présentation succincte devra être accompagnée d'une photographie format A4 qui permettra de réaliser une exposition de tous nos arbres **vénérables** mais **vulnérables**.

L'ensemble des documents seront remis à la Mairie de la commune avant le début de l'été pour la prochaine publication du bulletin municipal.

Alain LABONNE



INFORMATIONS LOCALES DIVERSES

Etat civil depuis le dernier bulletin :

- Naissances :
Gabin ANGRAND, Aux Caumonts, le 12 novembre 2019
- Mariages : pas de mariage
- Décès :
M Marcel COSTE, le 2 juillet 2019
M Jean-Luc ARNOULD, le 24 octobre 2019

Urbanisme :

- Permis de construire (maisons) : 1
- Permis de démolir : 0

Renseignements pratiques :

Mairie de St Quentin : Ouverture le lundi et le jeudi de 13h30 à 17h30 (tél : 05 53 36 81 76).

Site Internet de St Quentin : saintquentindudropt.fr

Bibliothèque municipale de St Quentin : Ouverture le mardi de 17h15 à 19h00 et le samedi de 10h30 à 12h00.

Location de la salle municipale : S'adresser en mairie pour réserver. Les tarifs sont de 100€ pour les habitants de la commune, 150€ pour les particuliers hors commune et 200€ pour une utilisation commerciale par des professionnels.

Comité des fêtes de St Quentin : Président M Dominique FAUCHIER (tél : 05 53 36 86 10).

Société de chasse de St Quentin : Président M Emmanuel PREVOT (tél : 05 53 36 94 15).

Communauté des Communes Bastides en Haut Agenais Périgord : 1, rue des Cannelles 47150 MONFLANQUIN (tél : 05 53 49 55 80). Permanence de Castillonnès : Place des Cornières, mairie de Castillonnès (tél : 05 53 36 80 49).

Déchetterie communautaire de Castillonnès : route de Douzains (tél : 05 53 41 00 21). Ouverture lundi, mardi et mercredi de 8h00 à 12h00, vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30, samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Fermé le jeudi. Du terreau en provenance du plateau de compostage de l'Albié est toujours à votre disposition gratuitement.

Collecte des ordures ménagères : au point d'apport volontaire unique du bourg, parking Guérin (2 collectes hebdomadaires le lundi matin et le jeudi matin). Vous pouvez utiliser tous les points d'apport volontaire de la Communauté.

Tri sélectif : au point d'apport volontaire du bourg, parking Guérin. Collecte des petits emballages, du papier, et du verre (colonnes spécifiques repérées).

Crèche : Castimini, rue de l'ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 01 93 76), creche.castillonnes@orange.fr

RAM : rue de l'ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 36 84 18), ram.castillonnes.ifac@orange.fr

Accueil de loisirs et périscolaire : Castidrôles, ancienne gare, Castillonnès (tél : 05 53 36 93 11), castidroles@orange.fr

Animations de la Communauté des communes Bastides en Haut Agenais Périgord : Office de Tourisme Cœur de Bastides, bureau de Castillonnès, 71 Grand Rue (tél : 05 53 36 87 44). Ouverture le mardi de 9h30 à 12h30.

Pêche : AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du secteur de Castillonnès, M Emmanuel Prévot (tél : 05 53 36 94 15).

Gendarmerie de Castillonnès : 05 53 49 60 75

Collecte des encombrants à domicile pour 2020

08 jan 11 mar 13 mai 08 juil 14 oct 09 déc

Pour en bénéficier, s'inscrire au plus tard le lundi avant la date de collecte auprès du service Environnement de la Communauté des Communes au : **05 53 49 52 91**